

d'assurer nombre de choses nouvelles auxquelles nous ne songeons pas présentement et qui permettra aux compagnies elles-mêmes de prêter l'argent nécessaire à l'équipement social de notre pays.

Le *Daily Star* de Toronto analyse le rapport de la Commission royale d'enquête Carter sous cet aspect. A mon avis, la compagnie en question répond réellement aux critères que nous avons exigés, mais je pense que tous les députés devraient étudier le rapport précité au sujet des compagnies d'assurance. J'aimerais citer en partie l'éditorial du *Daily Star* de Toronto, en date du 28 février 1967:

...le commerce de l'assurance-vie est un géant paresseux.

Il absorbe 30 p. 100 des épargnes personnelles des Canadiens et il refuse obstinément d'investir dans le progrès industriel du pays. La Commission royale d'enquête Carter a constaté aussi qu'il se laisse, en fait, porter par les contribuables canadiens.

La Commission a donné sur les compagnies d'assurance-vie des chiffres ébouriffants. C'est une industrie d'un actif de 12 milliards de dollars qui a touché en 1964 1.3 milliard en primes et 600 millions de dollars en revenu net provenant des investissements. Elle a versé 800 millions de dollars en dividendes et en bénéfices additionnels et seulement 2 millions de dollars en impôts sur le revenu des sociétés.

Les compagnies étrangères d'assurance-vie au Canada ne paient pas d'impôts sur leurs revenus financiers vu qu'on les considère comme n'ayant pas d'actionnaires dans le pays. Cependant, un privilège semblable n'est pas accordé en échange aux compagnies canadiennes d'assurance-vie à l'étranger qui, sur un volume d'affaires comparable, ont payé en 1964 à des gouvernements étrangers près de 14 millions de dollars en impôts.

Les mutuelles canadiennes d'assurance-vie jouissent du même privilège. Elles n'ont pas d'actionnaires, vu que les détenteurs de polices ont acheté les parts des actionnaires.

Les autres ont réussi à réduire leur revenu imposable à 5 millions de dollars en 1964, bien que les recettes des compagnies d'assurance-vie aient accusé un excédent de 90 millions de dollars sur les dépenses, après augmentation des réserves en vue de satisfaire aux réclamations futures. D'où ce misérable impôt de 2 millions de dollars.

La Commission a constaté que les compagnies d'assurance-vie étaient trop généreuses envers elles-mêmes en calculant les réserves mathématiques—c'est-à-dire les fonds nécessaires pour payer les réclamations des détenteurs de police.

De manière typique, elles supposent que leurs placements à long terme ne produiront que 3 à 3.5 p. 100, bien que leur revenu moyen véritable ne soit jamais descendu plus bas que 4 p. 100 pendant aucune période de vingt ans depuis 1900—et en 1964, il a presque atteint 5.5 p. 100.

Le rapport Carter se déclare partisan d'un nouveau taux arbitraire pour les revenus des fonds placés—un peu plus de 4 p. 100 à présent—sauf que le taux exact ferait préalablement l'objet de discussions entre le gouvernement et l'industrie.

Monsieur le président, si j'ai cité cet article, c'est uniquement pour montrer aux députés que la Commission Carter, qui a fait enquête sur les opérations des compagnies d'assurance canadiennes, se préoccupaient beaucoup de ce que le ministre de l'Industrie appelle le patriotisme des sociétés canadiennes.

Si elles ont l'esprit civique—ce devrait être le cas des sociétés contrôlées par des Canadiens—il semble évident qu'elles ne respectent pas les critères auxquels—le ministre de l'Industrie lui-même en conviendra, je crois—on reconnaît les bons citoyens. Il est intéressant de noter qu'une société de ce genre commence par recueillir \$600,000, qui serviront à l'établissement d'une agence. A mon avis, si on examine la liste des noms des administrateurs de la société d'assurance, on constate que n'importe quel d'entre eux peut disposer de \$600,000. Au moins trois des agents exécutifs sont millionnaires. Je ne crois pas que ces derniers aient de la difficulté à trouver cette somme; ils n'auraient qu'à effectuer le transfert d'une partie de leur actif.

L'actif de cette société se situera dans les centaines de millions de dollars. Quelle partie de cette somme profitera au Canada et servira le bien commun? Quelle proportion sera affectée à un programme de concurrence et combien d'argent dépensera-t-on pour forcer une autre société à donner de l'assurance à des taux inférieurs à ceux de la société en question? Je crois être en mesure d'affirmer qu'on ne dépensera pas un sou à ces fins. Il n'y aura aucune concurrence dans ce domaine. Toutes ces considérations nous amènent à nous demander s'il importe vraiment que la société soit la propriété de Canadiens ou d'étrangers. Je ne sais pas encore, mais il faudra, je crois, que j'étudie la question de plus près; les autres députés devront d'ailleurs faire de même.

Nous serons, je crois, guidés dans une certaine mesure par les observations de gens tels le ministre actuel des Finances qui a dit au sujet des banques que cette vaste accumulation d'argent dans l'industrie bancaire doit demeurer aux mains des Canadiens, vu son importance dans le développement économique de notre pays. Ces millions, ces milliards de dollars—il semble qu'en 1964 les seules primes se seront élevées à 1.3 milliard de dollars—seraient disponibles grâce à l'imbrication des sociétés d'assurance qui jouent un rôle de premier plan dans le développement de certains secteurs de notre économie. Nous ne pouvons plus détourner les yeux lorsqu'il s'agit d'accorder des chartes à ces nouvelles sociétés qui relèvent du gouvernement fédéral, alors que de fait elles font ce que bon